



**PLAN MERCREDI**  
**2024/2027**  
**COMMUNE DE DRAGUIGNAN**

**Nom du représentant de la Commune :** Richard STRAMBIO

**Fonction :** Maire de Draguignan

**Adresse :** Mairie de Draguignan BP 19 - 83001 DRAGUIGNAN CEDEX

**Téléphone :** 04.94.60.31.33

**Nom du coordinateur du PEDT :** Marie-Emilie LAGANA

**Fonction :** Chargée de coopération territoriale – Coordinatrice du PEDT

**Téléphone :** 06.98.62.18.96

**Adresse électronique :** [me.lagana@ville-draguignan.fr](mailto:me.lagana@ville-draguignan.fr)

## I- LE PLAN MERCREDI DE DRAGUIGNAN

Draguignan a mis en œuvre pour la première fois son Plan mercredi en septembre 2018 lorsque le nouveau PEDT a été élaboré.

La Commune dispose déjà depuis de nombreuses années de centres de loisirs le mercredi. Au travers du Plan Mercredi, la Commune avait la volonté de mettre en œuvre une offre :

- Plus adaptée aux besoins des familles,
- Proposant des contenus éducatifs qualitatifs et valorisant les ressources locales.

## II- PRESENTATION DES CENTRES DE LOISIRS DU MERCREDI

### II.1. Les centres de loisirs périscolaires du mercredi

#### a) Avant le Plan mercredi 2018/2021

Avant septembre 2018, la Commune mettait en œuvre la semaine scolaire sur 4 jours ½, avec école le mercredi matin. Par conséquent, l'accueil de loisirs proposé le mercredi débutait uniquement le mercredi midi à l'heure de sortie de classe. Les enfants inscrits étaient acheminés en transport collectif de leurs écoles vers les centres de loisirs où ils déjeunaient puis disposaient d'activités jusqu'à 18h30.

Accueil de loisirs	- 6 ans	6 ans et +	Total
Marie Curie	30	62	92
Les Marronniers	32	36	68
Jacques Brel	48	115	163
Les Ecureuils	76	0	76
TOTAL	186	213	399

Départ échelonné des enfants possible à partir de 17h30.

Nombre d'heures d'accueil facturées le mercredi en 2017 : 75 516 heures

#### b) Le Plan mercredi 2021/2024

Accueil à la matinée de 7h30 à 12h30 mis en place par la Commune

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 12h

Pas de repas

Centre de loisirs à la rentrée 2021	Ecole et adresse	Nombre de places
Aicard maternelle	Ecole Aicard maternelle – Rue J. Aicard	48
Ferry/Daudet élémentaire	Groupe scolaire J. Ferry - Avenue Jules Ferry	80
Centre de loisirs adapté	Ecole J. Brel maternelle – Traverse J. Brel	2
TOTAL		130

Accueil à la journée de 7h30 à 18h30 mis en place par la Commune

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 17h.

Repas + goûter

Centre de loisirs à la rentrée 2021	Ecole et adresse	Nombre de places
Mistral maternelle	Ecole Mistral - 21, Bd John Kennedy	40
Brel maternelle	Ecole J. Brel maternelle - Traverse J. Brel	48
Brel élémentaire	Ecole J. Brel élémentaire - Traverse J. Brel	56
Brossolette maternelle	Ecole P. Brossolette maternelle – Avenue du 4 septembre	40
Brossolette élémentaire	Ecole P. Brossolette maternelle – Avenue du 4 septembre	56
Pagnol élémentaire	Ecole M. Pagnol élémentaire - Chemin de Sainte Barbe	56
Centre de loisirs adapté	Ecole J. Brel maternelle – Traverse J. Brel	10
TOTAL		306

La Commune propose 436 places en centre de loisirs le mercredi.

Tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Draguignan et habitant Draguignan peuvent être inscrits à l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi (cf règlement intérieur).

Le nombre de places étant limité, une priorité est donnée aux enfants dont les deux parents travaillent. Les inscriptions sont prises en mairie (guichet familles), ou par l'intermédiaire d'internet sur le portail familles.

Les inscriptions aux centres de loisirs du mercredi ont généralement lieu entre début juin et mi-juillet, mais peuvent se faire également tout au long de l'année scolaire au plus tard le jeudi 17h pour la semaine suivante. Les modifications ou annulations se font dans les mêmes conditions.

Le centre de loisirs du centre social et culturel

Adresse : 296, bd Marcel Pagnol

Nombre de places : 24

Tranche d'âge des enfants accueillis : 6/11 ans

Types d'accueils :

- A la matinée : de 9h à 12h,
- L'après-midi : de 13h30 à 17h30, avec arrivée échelonnée jusqu'à 14h et départ échelonné à partir de 17h,
- Le dernier mercredi de chaque cycle : accueil de 9h à 17h30 pour une sortie à la journée avec arrivée échelonnée jusqu'à 9h30. Les parents fournissent le pique-nique.

Pour inscrire son enfant aux centres de loisirs, il faut adhérer au centre social et culturel (adhésion familiale annuelle de 10€, obligatoire pour les mineurs).

Ensuite il faut inscrire son enfant au centre de loisirs. L'inscription se fait pour une période de vacances à vacances. Les inscriptions débutent un mois avant le début de chaque période au centre social et culturel.

### **c - Le plan mercredi 2024/2027**

Pour ce nouveau Plan mercredi, l'offre proposée reste la même que pour le précédent Plan en termes de type et de capacité d'accueil. Toutefois, le nombre de places proposées à la demi-journée a été diminué au profit du nombre de places à la journée afin de mieux répondre aux besoins des familles.

Seules les écoles accueillant les centres de loisirs évoluent afin de réaliser des travaux dans des locaux scolaires.

#### **Les centres de loisirs périscolaires du mercredi :**

Les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont tous déclarés auprès du SDJES.

##### Accueil à la matinée de 7h30 à 12h30

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 12h

Pas de repas

Centre de loisirs périscolaire 2023/2024	Nombre de places
Mistral maternelle	38
Mistral élémentaire	70
TOTAL places	108

##### Accueil à la journée de 7h30 à 18h30

Accueil échelonné jusqu'à 9h

Départ échelonné à partir de 17h.

Repas + goûter

Centre de loisirs périscolaire 2023/2024	Nombre de places
Aicard maternelle	50
Brel maternelle	48
Brel élémentaire	68
Brel adapté mixte	6
Brossolette maternelle	40
Brossolette élémentaire	56
Pagnol élémentaire	56
TOTAL places	324

Soit 432 places le mercredi.

### **III- DES CENTRES DE LOISIRS FAVORISANT L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS**

#### **III.1. Une politique d'information accessible à tous**

Les familles Dracénoises disposent de nombreux moyens pour s'informer sur les centres de loisirs du mercredi.

Les supports de communication utilisés par la commune sont :

- Son site internet,
- Les réseaux sociaux,
- Des campagnes d'affichage devant les écoles,

- Le magazine municipal,
- Le portail internet du guichet familles,
- La presse locale,
- Les programmes d'activités.

Les contenus diffusés par la Commune portent sur :

- Les règlements intérieurs des centres de loisirs du mercredi,
- Le dossier d'inscription qui comprend une partie informative sur l'organisation des accueils de loisirs
- Les périodes d'inscriptions,
- Les programmes des activités et sorties,
- Des reportages sur le déroulement des activités.

Le centre social et culturel communique via :

- Des flyers,
- Les réseaux sociaux,
- Son site internet.

### **III.2. Des tarifs adaptés aux ressources des familles**

Les centres de loisirs municipaux proposent depuis septembre 2023, un tarif tenant compte du quotient familial afin de garantir une mixité sociale.

Les tarifs sont fonction du quotient familial :

	Matinée du mercredi	Journée mercredi
Mode de calcul du tarif	0.4% du QF	1% du QF
Tarif plafond	8.93€	24.50€
Tarif plancher	1.50€	3.00€
Pénalité présent non inscrit	5€	5€
Pénalité si enfant récupéré en retard	10€	10€

Le guichet familles, service qui permet l'inscription des enfants en centres de loisirs, est régulièrement sollicité par des travailleurs sociaux, pour l'accueil d'enfants de familles en difficulté. Chaque situation est examinée attentivement afin de pouvoir faciliter l'accès des enfants aux centres de loisirs. Par ailleurs, un partenariat privilégié est mis en place avec le Programme de Réussite Educative.

Le centre social et culturel pratique un tarif unique, bas, qui permet une accessibilité à tous :

- Moins de 500 = 13 € les 6 ou 7 mercredis
- Entre 500 et 700 = 15 € les 6 ou 7 mercredis
- Entre 700 et 900 = 18 € les 6 ou 7 mercredis
- 900 et + = 20 € les 6 ou 7 mercredis

Tarif dégressif pour les fratries :

Par exemple, pour un quotient de 450 le parent règle 13 € pour un enfant.

Si 2 enfants, le parent règle 13 € pour le premier puis 12 € pour le 2ème puis 11 € pour le 3ème et ainsi de suite. (Retrait de 1 € par enfant).

### **III.3. Des centres de loisirs ouverts aux enfants en situation de handicap**

La Commune a créé un Pôle Activités Adaptée en septembre 2014. Il permet notamment l'accès aux centres de loisirs des enfants en situation de handicap. Les handicaps pour lesquels la commune est sollicitée sont principalement de nature cognitive et des troubles du spectre autistique.

En septembre 2024, 3 animateurs spécialisés animent le centre de loisirs adapté du mercredi qui est basé dans les mêmes locaux que le centre de loisirs Brel.

6 enfants y sont accueillis de façon souple, selon leurs besoins de 7h30 à 18h30.

Ils réalisent le matin des activités en inclusion au sein du centre de loisirs Brel. L'après-midi il leur est proposé des activités fonction des objectifs définis pour chaque enfant en concertation avec les parents

En effet, pour chaque enfant inscrit, le PAA réalise un diagnostic avec les parents, les professionnels médico-sociaux qui connaissent l'enfant (en accord avec les parents) et le service enfance, afin de définir en concertation les modalités d'accueil de chaque enfant :

- Inclusion au sein du centre de loisirs adapté animé par le PAA,
- Inclusion au sein d'un centre de loisirs classique avec accompagnement d'un animateur enfance volontaire,
- Inclusion au sein d'un centre de loisirs classique sans accompagnement spécifique, mais avec une vigilance particulière de l'équipe d'animation.

Le temps d'échange au quotidien avec les familles est privilégié afin d'ajuster l'accompagnement proposé, en cohérence avec le travail qui peut être mené par ailleurs par la famille avec des acteurs de santé et sociaux.

Depuis 2019/2020, les animateurs du PAA et des animateurs du service enfance participent chaque année à 4 jours de formation financés par la CAF portant sur l'accueil de l'enfant en situation de handicap en centres de loisirs.

<b>IV- LE PROJET ÉDUCATIF, LE PROJET PÉDAGOGIQUE ET LES PROJETS D'ANIMATION DES CENTRES DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES DU MERCREDI</b>
--

#### **IV.1. Le projet éducatif**

Les centres de loisirs du mercredi répondent aux objectifs du projet éducatif communal:

#### **IV.2. Le projet pédagogique**

La commune élabore un projet pédagogique annuel commun aux centres de loisirs périscolaires du mercredi.

Elle dispose également d'un projet pédagogique annuel spécifique au centre de loisirs adapté.

Le projet pédagogique des mercredis :

- Rappelle le contexte territorial,
- Présente l'organisation des accueils de loisirs du mercredi,
- Présente les caractéristiques du public accueilli,

- Rappelle les objectifs éducatifs poursuivis,
- Présente l'organisation des temps d'accueil le mercredi,
- Expose l'organisation des activités et des équipes,
- Précise les règles suivies en matière de santé et de sécurité,
- Fait part des moyens de communication utilisés,
- Présente les partenariats mobilisés,
- Expose les moyens d'évaluation.

Ce projet pédagogique découle des objectifs éducatifs énoncés dans le projet éducatif et insiste sur l'importance du respect du rythme et des choix de l'enfant. Le centre de loisirs du mercredi est avant tout un temps où l'enfant doit prendre plaisir, à son rythme. L'équipe d'animation doit donc savoir s'adapter aux besoins de chaque enfant.

Le centre social et culturel dispose également d'un projet pédagogique annuel.

### **IV.3. Les projets d'animation**

Chaque équipe d'animation de chaque centre de loisirs du mercredi élabore son projet d'animation par trimestre.

Une trame type du projet d'animation a été élaborée depuis septembre 2019 afin de mieux prendre en compte les objectifs du Plan mercredi. Cette trame présente :

- Le centre de loisirs : nom, locaux utilisés, matériel utilisé, modalités de fonctionnement, le public accueilli, l'équipe d'animation ;
- Le projet d'animation de chaque trimestre, qui précise notamment le thème du trimestre, les objectifs du PEDT auxquels le projet d'animation souhaite répondre, les activités proposées, les ressources locales mobilisées, les sorties envisagées, l'aboutissement en fin de trimestre, les modalités pour impliquer les parents.

Il donne lieu à un planning d'activités. Ces activités sont bâties dans une logique de parcours afin de permettre aux enfants d'atteindre un but : réalisation d'un objet, spectacle, tournoi,...

Les directeurs doivent remplir un bilan en fin de trimestre, pour lequel une trame type a également été élaborée.

Le centre social élabore des fiches d'activités à partir des objectifs ciblés dans le projet pédagogique. Les activités sont conçues par cycle de vacances à vacances.

### **IV.4. Les activités**

#### **a) Les principes qui guident la commune de Draguignan et le centre social et culturel**

Les équipes d'animation conçoivent leurs activités, non dans une simple logique occupationnelle et de consommation, mais dans une logique éducative. Chaque activité doit permettre d'atteindre les objectifs éducatifs et pédagogiques fixés.

Toutefois les activités proposées doivent être ludiques, elles doivent donner envie aux enfants de découvrir, de pratiquer, éveiller leur curiosité, leur imaginaire, favoriser leur participation.

#### **b) Des activités variées, de qualité, qui mobilisent la richesse du territoire**

Les activités proposées relèvent de thèmes divers :

- Expression artistique et culturelle,
- Sciences et techniques,
- Environnement,
- Activités physiques et sportives,

Les activités sont encadrées par les animateurs municipaux. Depuis septembre 2014, la Commune a acquis de nombreuses ressources ou a investi dans des formations :

- La mallette de l'art (2 animateurs ont participé à la formation animée par Les Francas),
- Une mallette scientifique,
- Pause philo,
- Formation aux jeux mathématiques,
- Des nombreux jeux, matériels sportifs, livres, disques, consommables pour des activités créatrices et manuelles.

Les animateurs mettent également à profit leurs nombreux talents en musique, chant, danse, arts plastiques, sport, théâtre, jardinage, photo... pour proposer des activités aux enfants, variées et construites.

Depuis la mise en œuvre du Plan mercredi en septembre 2018, les équipes d'animation mobilisent principalement les ressources locales. A cet effet, nous faisons appel ou mobilisons des structures et acteurs locaux pour mener certaines activités :

- Médiathèque communautaire,
- Equipements sportifs communaux et communautaires,
- Musée des arts et traditions populaires,
- Théâtre en Dracénie,
- Cinéma CGR Draguignan,
- Associations locales.

Les équipes d'animation profitent également d'autres ressources locales : parcs municipaux, participation à des événements organisés par la commune (patinoire de la fête de la glisse), artistes et artisans locaux,...

Par ailleurs, les équipes d'animation ont été invitées depuis septembre 2020 à investir des thématiques promues par la Communes :

- La pratique sportive et les Jeux Olympiques, puisque la Commune dispose des labels Ville active et sportive et Terre de jeux 2024,
- L'art,
- La sensibilisation à l'usage des outils numérique et réseaux sociaux,
- Le bien-être, la santé, puisque la Commune dispose d'un Contrat Local de Santé,
- Le développement durable,
- La découverte de l'histoire, du patrimoine et de la culture de Draguignan.

### c) **Des activités qui rythment le temps d'accueil de l'enfant**

Les activités proposées par les centres de loisirs municipaux ponctuent le temps d'accueil de l'enfant et doivent s'adapter à leur rythme quotidien.

Pour les accueils du mercredi à la matinée :

- De 7h30 à 9h : temps d'accueil des parents et des enfants. Les enfants pourront prendre leur temps et pratiquer diverses activités en autonomie : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire... L'animateur sera disponible et à l'écoute des besoins de chaque enfant.
- De 9h à 9h15 : temps calme qui doit permettre aux animateurs de présenter la matinée aux enfants et de pratiquer des activités telles que contes, chants, petits jeux.
- De 9h15 à 12h : réalisation de l'activité prévue au programme. Les animateurs devront savoir l'adapter aux besoins des enfants.
- De 12h à 12h30 : pendant le temps d'accueil des familles, les enfants pourront librement choisir leurs activités sous la vigilance des animateurs.

Pour les accueils du mercredi à la journée :

- De 7h30 à 9h : temps d'accueil des parents et des enfants. Les enfants pourront prendre leur temps et pratiquer diverses activités en autonomie : lire, jouer, dessiner, discuter, ne rien faire... L'animateur sera disponible et à l'écoute des besoins de chaque enfant.
- De 9h à 9h30 : temps calme qui doit permettre aux animateurs de présenter la matinée aux enfants et de pratiquer des activités telles que contes, chants, petits jeux.
- De 9h30 à 12h30 : réalisation de l'activité prévue au programme. Les animateurs devront savoir l'adapter aux besoins des enfants.
- De 11h30 à 13h30 : repas. Il sera propice aux échanges entre enfants et adultes.
- De 12h30 à 15h : sieste pour les enfants de 3 à 4 ans.
- De 12h30 à 14h30 : temps calme. Les animateurs mettent en place des ateliers calmes, au choix des enfants, afin qu'ils puissent se reposer.
- 14h30 à 17h : réalisation des activités prévues au programme, prise du goûter et réalisation d'un bilan de la journée avec les enfants.
- De 17h à 18h30 : pendant le temps d'accueil des familles, les enfants pourront librement choisir leurs activités sous la vigilance des animateurs.

Pour le centre social et culturel, les temps d'accueil sont également organisés.

Pour l'accueil du matin :

- 9h30 à 10h : temps d'accueil.
- 10h à 11h45 : activité et rangement
- 12h : départ.

Pour l'accueil de l'après-midi :

- 13h30 à 13h45 : temps d'accueil,
- 14h à 16h45 : activités, rangement, lavage main
- 16h45 : goûter
- 17h à 17h30 : temps de départ.

#### **IV.5. La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant**

Le lien avec l'équipe enseignante se fait au travers :

- D'écrits provenant du Maire, de l'Adjointe déléguée à l'Education, de la directrice enfance jeunesse et sports, des coordinatrices enfance, qui abordent les points relatifs à l'organisation générale des centres de loisirs.
- Lors de réunions dans le cadre du PEDT.
- Lors de rendez-vous individuels entre des Directeurs d'écoles et la directrice enfance jeunesse et sports ou les coordinatrices enfance ou les Directeurs de centres de loisirs.
- Lors des Conseils d'école.
- Lors d'échanges informels au quotidien entre l'équipe enseignante et l'équipe d'animation.
- Autour de projets communs

**a) Le partage des locaux et du matériel**

Le travail sur le partage des locaux et du matériel a été mené en 2014. Il a donné lieu à la rédaction d'une charte d'engagements réciproques adoptée en conseil municipal en date du 10 octobre 2014 par délibération n°2014-138.

Cette charte n'a pas pu être déclinée école par école, face à la réticence de directeurs d'écoles de mutualiser les classes sur les temps péri et extra scolaires. Par contre les conditions du partage du matériel sont acceptées et appliquées par tous.

Dans la projection du nouveau plan mercredi, et du nouveau PEDT, cette charte sera retravaillée afin de permettre à tous de l'actualiser en fonction des nouveaux besoins et de se l'approprier.

Le centre social organise ses centres de loisirs dans ses locaux associatifs mis à disposition par la Commune.

**b) Apprendre à se connaître**

Chaque année, les coordinatrices enfance communiquent avant la rentrée scolaire aux directeurs d'écoles la composition de l'équipe d'animation qui va intervenir dans les locaux scolaires sur le temps périscolaire.

Les directeurs périscolaires prennent contact avec les directeurs d'écoles lors de la pré-rentrée pour leur proposer un petit temps d'échange avant la rentrée. Ce temps est l'occasion pour le directeur de présenter son équipe d'animateur, de découvrir l'école s'il ne la connaît pas, de convenir des locaux qui pourront être utilisés sur le temps périscolaire.

Cette relation tissée en début d'année est entretenue par des échanges réguliers bien souvent informels.

**c) Concevoir des projets communs et/ou complémentaires**

Autant il peut être aisé de créer du lien entre temps scolaire et temps périscolaire du matin et du soir, autant il est plus difficile de créer de la complémentarité et du lien entre le temps scolaire et le temps périscolaire du mercredi.

Nous avons toutefois pu créer ce lien au travers de la mise en œuvre de deux projets communs au temps scolaire et au temps périscolaire du mercredi :

- Les jeux mathématiques : Les enseignants de la Commune sont formés progressivement aux jeux mathématiques par une conseillère pédagogique de l'Inspection de la Circonscription. Il a été jugé opportun, en concertation, de mettre en œuvre le pendant de ce projet le mercredi. Pour cela, nous avons acquis des jeux ludiques qui mettent en œuvre des connaissances mathématiques et de logique. L'association La Ludothèque a par ailleurs formé des animateurs à l'usage de ces jeux.

- La création de jardins : Lorsque le Directeur d'école et l'équipe d'animation partagent la même volonté de créer ou cultiver un jardin, celui-ci est mis en œuvre conjointement.

Pour la période 2024/2027, ces projets seront poursuivis et pourront être complétés par un travail commun autour de l'art. En effet, des projets artistiques vont être développés sur le temps scolaire à l'occasion de classes transplantées sans nuitées. Ces derniers pourraient être poursuivis sur le temps périscolaire du mercredi.

#### **IV.6. Des équipes d'animation stables**

La commune de Draguignan doit recruter 79 animateurs pour assurer l'encadrement de l'ensemble des centres de loisirs périscolaires.

Ces 79 animateurs travaillent tous sur les accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir ainsi que pendant les vacances. Parmi eux, 63 animateurs travaillent également le mercredi :

- 19 le mercredi matin,
- 44 le mercredi toute la journée.

18 sont des animateurs, et 12 sont des animateurs qui sont fonctionnaires. Ils ont été titularisés progressivement depuis 2018 pour assurer leur stabilité.

Par ailleurs, les autres animateurs qui disposaient tous de CDD d'une année scolaire, ont pu, pour certains, bénéficier de CDD sur deux années scolaires à partir de septembre 2021.

Ces animateurs disposent d'un temps de travail annualisé :

- 30 heures par semaine pour les animateurs affectés aux centres de loisirs du mercredi matin,
- 34 heures par semaine pour les animateurs affectés aux centres de loisirs du mercredi journée,
- 31 heures par semaine pour les directeurs affectés aux centres de loisirs du mercredi matin,
- Temps plein pour les directeurs affectés aux centres de loisirs du mercredi journée.

Les équipes d'animation sont composées par centre et sont stables toute l'année (sauf fin de contrat anticipé). Cette stabilité permet :

- Aux équipes de bien se connaître et de travailler ensemble efficacement,
- Aux parents et aux enfants d'avoir des repères, de pouvoir établir des liens de confiance.

Elles sont dimensionnées pour respecter les taux d'encadrement imposés par la réglementation.

- 1 animateur pour 14 mineurs de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 mineurs de 6 ans et plus pour les accueils de loisirs à la demi-journée,
- 1 animateur pour 10 mineurs de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 mineurs de 6 ans et plus pour les accueils de loisirs du mercredi journée,

et pour prendre en compte l'absentéisme et les éventuels besoins de temps de formation et de récupération d'heures supplémentaires.

Le centre social et culturel dispose d'une équipe constituée :

- D'une responsable du secteur enfance/jeunesse
- De deux animateurs.

Ils disposent tous du BPJEPS et sont en contrat à temps plein en CDI.

## **V- LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PLAN MERCREDI**

### **V.1. Le suivi du Plan mercredi**

Le suivi du Plan mercredi sera réalisé dans le cadre du comité de pilotage et des groupes techniques du PEDT.

### **V.2. L'évaluation du Plan mercredi**

#### **a) Le référentiel d'évaluation**

Un référentiel d'évaluation du Plan mercredi 2021/2024 a été construit basé sur les projections 2021/2024. Il a permis l'évaluation du Plan mercredi 2021/2024 et de prévoir les réajustements du PEDT 2024/2027 (Cf annexe).

Depuis septembre 2019, des trames types des projets d'animation et des bilans de ces projets ont été élaborées afin de permettre d'alimenter ce référentiel.

Cet outil permet un suivi des actions mais aussi une meilleure lisibilité des ajustements nécessaires. Nous conserverons donc la même méthode d'évaluation sur l'année 2024/2027. Les projections ajustées sont posées dans le paragraphe suivant et permettront l'évaluation du plan mercredi à venir.

b) Projections 2024/2027

**ENJEU 1 : La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant**

Objectifs	Actions envisagées	Degré d'atteinte	Résultats attendus	Difficultés rencontrées	Enjeux
Mise en place de projets partagés péri / écoles	Associer les référents pédagogiques de l'Education Nationale pour favoriser la mise en place de projets partagés. Organisation de 2 rencontres annuelles en début et fin d'année scolaire, entre les équipes d'animation des centres de loisirs du mercredi et les directeurs d'écoles		Une meilleure connaissance et fluidité dans les partages d'informations entre les écoles et les accueils périscolaires du mercredi		Travailler avec les référents pédagogiques de l'Education Nationale pour favoriser le partage d'axes d'intervention communs entre les périscolaires et les écoles
Collaboration équipe enseignantes/équipe d'animation	Revoir la charte de partage des locaux et du matériel : prévoir des temps d'échanges permettant d'aborder des questions liées à la vie quotidienne de l'école et du centre de loisirs du mercredi (utilisation des locaux, du matériel,...) :		Mise en place d'une nouvelle charte		Fluidifier les échanges entre écoles et accueils périscolaires du mercredi en levant les freins matériels
Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires	Mise en place de projets communs aux temps scolaire et périscolaire du mercredi. Déclinaison des projets : Jeux mathématiques Jardins		Projets communs mis en places sur les thématiques des jeux mathématiques et des jardins		Poursuivre de jeux mathématiques en continuant la formation des enseignants en maintenant leur utilisation sur le temps scolaire et périscolaire du mercredi. Poursuivre le projet jardin en aboutissant à des réalisations concrètes

**ENJEU 2 : L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)**

Objectifs	Actions envisagées	Degré d'atteinte	Résultats attendus	Difficultés rencontrées	Enjeux
L'inclusion des enfants en situation de handicap	Maintien au sein de l'école Brel d'un centre de loisirs municipal adapté pour les enfants en situation de handicap permettant l'inclusion, sur certains temps, de ces enfants au sein du centre de loisirs « classique » les mercredis matins		Poursuite de l'accueil d'enfants en situation de handicap les mercredis au sein du PAA		Poursuivre le travail partenarial entre centre de loisirs adapté et centre de loisirs « classique ». Travailler à l'inclusion de façon définitive au sein d'un centre de loisirs « classique » des enfants qui en ont la possibilité

Objectifs	Actions envisagées	Degré d'atteinte	Résultats attendus	Difficultés rencontrées	Enjeux
	Mise en place d'un projet d'animation commun à ces deux centres de loisirs		Les projets pédagogiques du centre de loisirs adapté et du centre de loisirs Mistral sont travaillés sur les mêmes thématiques et les mêmes objectifs pédagogiques généraux.		A poursuivre et développer
	Formation du personnel à l'accueil de l'enfant en situation de handicap (réponse à appel à projet CAF)		Les animateurs sont formés et peuvent adapter l'accueil de l'enfant en fonction de sa situation.		Adapter l'accueil aux besoins de chaque enfant
	Accueil des enfants en situation de handicap dans tous les accueils de loisirs		Chaque enfant est accueilli dans les conditions d'accueil en lien avec son handicap ou sa situation. Le choix est laissé à la famille en ce qui concerne son accueil entre l'accueil de loisirs classique et l'accueil de loisirs adapté		
Développement de la mixité sociale	Ville : tarification selon QF		Application d'une tarification accessible et modulée en fonction du QF des familles		Mettre en place une équité dans les tarifs appliqués aux familles
	Centre social : inscription ouverte à tous sans critère d'emploi				
	Ville : choix du centre de loisirs par la famille, pas de sectorisation		Les familles choisissent librement le centre de loisirs de leur enfant. Elles peuvent même changer de centre autant de fois qu'elles le souhaitent au cours de l'année.		
	Ville : inscription avec priorisation d'activité, mais réponse aux demandes sociales		Attribution des places en priorité à des personnes en activité, mais possibilité d'accueillir tout public en fonction des places disponibles, ou priorisation de situations sociales		
Mise en place d'une politique d'information des familles	Mobilisation de moyens d'information		Adresser une communication aux familles via : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site internet de la ville</li> <li>- Facebook municipal</li> <li>- Affiches pour les inscriptions annuelles devant les écoles</li> <li>- Mails aux familles</li> <li>- Réalisation de programmes d'activités remis aux familles en début de cycle d'activités</li> <li>- Portail familles : tous les programmes d'activités, campagnes de mailing aux familles</li> <li>- Distribution des plannings dans les centres de loisirs tous les mois</li> </ul>		Mieux donner à voir aux familles ce qui est réalisé par leurs enfants au centre de loisirs
	Favoriser la mise en place d'un réseau de parents via l'action parentalité portée par la commune de Draguignan en direction des parents d'enfants entrant en maternelle		Des parents sont associés au plan mercredi		

### ENJEU 3 : Mise en valeur de la richesse du territoire

Objectifs	Actions envisagées	Degré d'atteinte	Résultats attendus	Difficultés rencontrées	Enjeux
Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties	Mise en place de projets d'animation ayant pour objet la découverte du territoire Dracénien		Les équipes d'animation à proposer des projets orientés vers la découverte du territoire local : -A la découverte de Draguignan : son blason, ses légendes, ses monuments, son histoire -Spécialités culinaires locales, gastronomie provençale -L'artisanat -La Provence -Exploitation de projets municipaux : Terre de jeux 2024, Contrat local de santé.		A poursuivre et amplifier
Construction de partenariats avec les établissements culturels, les associations	Mise en place de projets en partenariat avec des acteurs locaux		Partenariat avec des acteurs et associations locaux pour la mise en œuvre de certains projets.		A poursuivre et amplifier
	Mise en place de projets entre les centres de loisirs de la Commune et du centre social et culturel		Mise en place d'un projet entre le centre de loisirs Brel et le centre social		Redynamiser le partenariat entre les deux accueils de loisirs
Implication des parents	Centre social : organisation de temps de rencontre avec les parents.		Organisation de cafés parents		
	Ville : Diffusion de supports de communication comprenant le thème, les objectifs et le planning des activités		Les parents sont informés de l'organisation de l'accueil de loisirs : planning, événements, etc		Communiquer sur le projet et les objectifs
	Ville : Organiser des restitutions en fin de cycle		Les parents peuvent voir ce qui a été réalisé par leurs enfants durant le temps du mercredi		
	Ville : Organisation de cafés parents		Organisation de temps spécifiques à destination des parents		A redynamiser et à adapter en fonction des contraintes du moment (Vigiripate par exemple)

## ENJEU 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité

Objectifs	Actions envisagées	Degré d'atteinte	Résultats attendus	Difficultés rencontrées	Enjeux
Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques variées.	Proposer des activités relevant de thèmes variés		Les thèmes et activités sont variés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sport, danse,</li> <li>- Art,</li> <li>- Travaux manuels,</li> <li>- Numérique,</li> <li>- Bien être, santé,</li> <li>- La Provence,</li> <li>- Développement durable,</li> <li>- Découverte de Draguignan</li> <li>- Spectacle, théâtre,</li> <li>- Découverte de l'artisanat</li> <li>- Découverte des métiers</li> <li>- Favoriser l'expression, la découverte des émotions</li> <li>- Le jeu</li> <li>- Ateliers culinaires</li> <li>- Les médias</li> </ul>		
	Proposer des activités qui permettent de découvrir		Les activités proposées ont pour objectif d'apprendre de façon ludique		
Les activités sont au service du projet	Proposer des activités qui répondent aux objectifs du projet éducatif		Les trames types des projets et bilans d'animation conduisent les équipes d'animation à toujours faire le rapprochement entre les activités proposées et les objectifs éducatifs à poursuivre. Comme prévu dans les objectifs, une trame projet et bilan d'animation a été construite et partagée.		
La participation aux activités est fondée sur le libre choix de l'enfant	Mettre en place des forums en début de cycle pour permettre le choix des enfants		Forums mis en place en début de cycle pour les élémentaires		
	Proposer des activités à la carte		Activités à la carte proposées		
Les activités sont organisées par cycle, dans une logique de parcours avec une progressivité et une réalisation finale	Organiser les activités par cycle (trimestre) avec une progressivité et une réalisation finale		Les activités sont mises en œuvres dans cet objectif		

**c) L'évaluation 2021/2024**

Le référentiel d'évaluation, ainsi que les trames types des projets et bilans d'animation seront retravaillés, au sein d'un groupe de travail « Plan mercredi » du PEDT, au regard des objectifs du nouveaux PEDT 2021/2024.

<b>ANNEXES</b>
----------------

Bilan / évaluation du plan mercredi 2021/2024